

Le collectif

Le collectif des Espaces-Test Bio en Grand Est est composé d'une diversité d'acteurs mobilisés pour accompagner les porteurs de projets sur tout le territoire :



Bio en Grand Est : porteur du dispositif, intervient dans la coordination et l'animation du dispositif, accompagne les espaces-tests en devenir sur la région mais également dans l'accompagnement individuel des porteurs de projets (appui technique, commercial, aide à la conversion bio)



Terre de Liens : intervient sur les questions foncières pour aider à l'installation post-test. Terre de Liens publie régulièrement des annonces foncières passant par des phases de test (objectifterres.org)



La CAE Antigone : signataire du contrat CAPE, elle héberge juridiquement les porteurs de projets et accompagne sur les volets gestion, comptabilité et entrepreneurial.

**Des lieux fixes dédiés à du test agricole ont été mis en place sur le Grand Est. Ainsi, Metz Métropole ou le lycée de Fayl-Billot mettent à disposition matériel et foncier pour se tester en maraîchage biologique. D'autres collectivités ont le même projet.*

En savoir plus CONTACTEZ-NOUS !

CAE ANTIGONE

5, rue de la Coopérative, 67000 Strasbourg
03 88 44 50 99 / <https://antigone.coop>

BIO EN GRAND EST, antenne Alsace (OPABA)

2 All. de Herrlisheim, 68000 Colmar
03 89 24 45 35
contact@biograndest.org

TERRE DE LIENS ALSACE

114 chemin du Lauchwerb 68 000 COLMAR
09 70 20 31 31 / alsace@terredeliens.org

Des réunions d'informations collectives sont régulièrement proposées en format visio-conférence, pour toucher les porteurs de projets de toute la région ! Retrouvez les dates sur le site de Bio en Grand Est et notre page Facebook.

N'hésitez pas à contacter l'animatrice pour plus d'informations, et à visiter notre site internet :

<https://reneta.fr/Les-Espaces-Tests-bio-en-Grand-Est>

Kim STOECKEL, animatrice espaces tests

kim.stoeckel@biograndest.org
06 41 98 70 09

Ils soutiennent le projet :



Un dispositif original

POUR TESTER SON PROJET AGRICOLE
AVANT DE S'INSTALLER EN AB

Qu'est-ce qu'un ESPACE-TEST ?

les formations qualifiantes en agriculture ne suffisent pas toujours pour acquérir une pratique paysanne et des réflexes de chef d'entreprise. Le test peut constituer une étape structurante pour tout projet d'installation en AB : en validant des hypothèses techniques et économiques, en facilitant la construction d'un réseau professionnel ou d'une clientèle.



le test d'activité

Le test d'activité offre un cadre qui permet d'expérimenter son projet de manière autonome tout en étant accompagné par un réseau de partenaires.

Le dispositif rassemble des acteurs du territoire, qui se coordonnent pour offrir les conditions idéales du test : mise à disposition d'un cadre légal d'exercice, d'un outil de production et accompagnement global du porteur de projet. Ce temps d'expérimentation permet au futur agriculteur de s'installer plus sereinement, en ayant gagné en expérience dans la conduite de son projet.



les moyens pour tester son projet :

Pendant 2 ans maximum, le cadre du test permet de cultiver, élever, transformer :

- en limitant les investissements,
- en bénéficiant d'un accompagnement technique, économique et humain,
- en se construisant un réseau professionnel et une clientèle,
- en responsabilité : ni stagiaire, ni salarié, mais apprenti chef d'entreprise !

Pourquoi se lancer EN ESPACE-TEST ?

SE TESTER ET NON ÊTRE TESTÉ !



Pour qui ?

Le test d'activité s'adresse à toute personne ayant un projet en agriculture biologique et qui voudrait tester son projet en grandeur réelle avant de s'installer. Pas de prise en compte de l'âge, mais une formation agricole préalable ou une expérience significative dans le domaine sont nécessaires.

Le test est compatible avec une activité salariée à temps partiel, ou cumulable avec les droits au chômage et minima sociaux.



Pour quoi ?

- Expérimenter la faisabilité technico-économique du projet ;
- Vérifier sa capacité à gérer une production agricole et sa commercialisation ;
- Conforter son savoir-faire et ses compétences ;
- Vérifier l'adéquation personne/projet/territoire.

« Il s'agit en somme d'acquérir une pratique avant de se lancer dans son installation, en se mettant en conditions réelles, tout en bénéficiant d'un accompagnement. »

Le test peut permettre d'expérimenter son installation, mais aussi une **future association** ou une **transmission de ferme**.

Un espace-test, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le dispositif des Espace-Tests Bio en Grand Est est porté par des structures issues de l'agriculture biologique et de l'économie sociale et solidaire. Selon le projet, le collectif mobilise les compétences utiles et définit le programme d'accompagnement le plus adapté.

Cependant, nous mettons à disposition de tous les porteurs de projets:

- **Un cadre légal d'exercice** : le Contrat CAPE permet au porteur de projet de produire et de vendre sans avoir à créer sa propre structure : il exerce sous numéro SIRET de la coopérative qui l'héberge juridiquement et internalise tous les aspects gestion et comptable.

- **Des moyens de production** : vous pouvez vous tester sur votre propre foncier, ou un lieu mis à disposition par un tiers, ou une collectivité*.

- **Un accompagnement** : selon les ressources disponibles et les besoins du projet, l'accompagnement va varier et peut concerner l'accompagnement à l'entrepreneuriat, la mise en réseau avec des agriculteurs locaux, la commercialisation, un appui technique, ...

La souplesse du collectif lui permet de se mobiliser sur tout type de lieux et tout type d'orientations agricoles si les conditions de faisabilité du test sont réunies.

Pour savoir si le dispositif est adapté à votre projet, n'hésitez pas à nous contacter !